

Monsieur Dominique BUSSEREAU
Secrétaire d'Etat chargé des Transports

Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du
Développement Durable et de l'Aménagement du
Territoire

Hôtel Le Play
40, rue du Bac
75007 PARIS

Strasbourg, le 6 juin 2008.

Objet : Statuts des TSEEAC / Perspectives Européennes

N/Réf : SAT/SG 08-023

P J :

Monsieur le Ministre,

Comme vous le savez, nous sommes engagés dans une démarche commune avec d'autres organisations Syndicales professionnelles, dont le SNCTA, visant à promouvoir la création d'un organisme international, dénommé MOSAIC, chargé de rendre les prestations de services de la navigation aérienne en Europe.

Ce prestataire de service public européen rendrait un service non concurrentiel et serait construit selon un modèle intégré, rassemblant en son sein l'ensemble des services « annexes » tels que l'information aéronautique, les études, le traitement des événements de sécurité, etc. et l'ensemble de l'espace aérien, du sol à illimité.

Vous savez également qu'il n'est pas concevable, pour nous, de construire un prestataire de service de la navigation aérienne européen avant de dimensionner l'Autorité de Surveillance pour lui permettre, à elle aussi, de prendre une dimension Européenne.

C'est à cette condition, en garantissant des conditions d'emploi et de rémunérations équivalents dans ces deux organismes, que des passerelles continueront d'exister, afin de permettre à la fois de proposer des déroulements de carrière intéressants aux personnels et de faire en sorte que les deux structures disposent de personnels compétents.

Dans ce cadre, nous souhaitons que soit lancée une étude comparative des statuts des personnels d'Eurocontrol et de ceux des personnels techniques de la Navigation Aérienne Française, dont le corps des TSEEAC.

Je vous prie d'agréer, monsieur le Ministre, l'expression de notre profond respect.

**Pour le Bureau National,
Le Secrétaire Général**



Alain BELLIARD